

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 03/03/2026

N/Réf. :	AUD30001_755_PUN	AUDERGHEM. Forêt de Soignes – piste cyclable parallèle à la
Gest. :	AH	chaussée de Tervueren
V/Réf. :	2232-0001/49/2023-368PU	(= site classé)
Corr DPC:	T. Bogaert	<u>PERMIS UNIQUE</u> : Renouveler et élargir la piste cyclable
NOVA :	02/PFU/1910187	existante en forêt de Soignes, de 2.4m à 3m de large avec
Corr DU:	A. Struelens / N. Denayer	changement de revêtement

Avis conforme de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 02/02/2026, nous vous communiquons l'avis conforme favorable sous conditions émis par notre Assemblée en sa séance du 25/02/2026, concernant la demande sous rubrique.

CONTEXTE PATRIMONIAL ET DEMANDE

La demande concerne le réaménagement de la piste cyclable située en forêt de Soignes, longeant parallèlement l'avenue de Tervueren, entre le carrefour avec le chemin des Chênes et la limite régionale.



Localisation du projet (© Brugis) et photos de la piste existante extraite de la demande

L'arrêté du 2/12/1959 classe comme site l'ensemble formé par la Forêt de Soignes et le Bois des Capucins sur les territoires des communes d'Auderghem, Duisbourg, Hoeilaart, La Hulpe, Rhode-Saint-Genèse, Tervuren, Uccle, Waterloo, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

Le projet s'inscrit dans la réalisation de la cyclostrade C 29 reliant Bruxelles à Tervueren. Il prévoit l'élargissement et la modification du revêtement de la piste cyclable sur un tronçon d'environ 150 mètres situé en Région bruxelloise. En Région flamande, l'élargissement de la piste a déjà été autorisé et partiellement réalisé.

La demande vise :

- la dépose du revêtement en béton existant ainsi que des fondations en empierrement ;
- l'élargissement de la piste, portée de 2,15 m à 3 m, l'extension étant réalisée du côté nord au départ de la piste après le carrefour et du côté sud dans la partie boisée ;
- la réalisation de nouvelles fondations en empierrement 0/32, posées sur géotextile et débordant de 25cm de part et d'autre de la piste ;
- la pose d'un asphalte ocre d'une épaisseur de 10 cm.

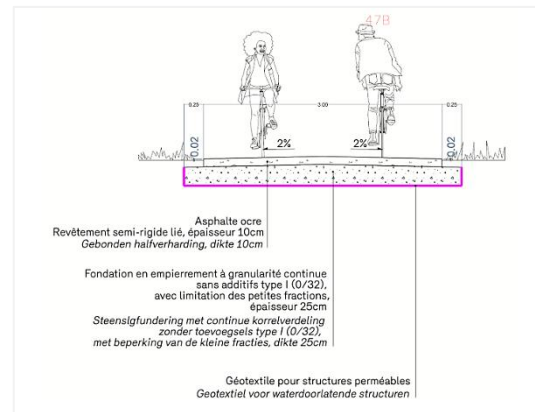


Schéma de mise en œuvre extrait de la demande

Le dossier prévoit de strictement limiter l'emprise du chantier à la piste cyclable existante et aux zones déjà artificialisées. Les travaux seront réalisés à l'aide d'engins de chantier de petite taille.

Avis

La CRMS émet sur la demande un avis favorable sous conditions.

La Commission souscrit à la remise en état et à l'élargissement de la piste cyclable, prévus en continuité avec les aménagements réalisés en Région flamande. Ces interventions n'appellent pas de remarques d'ordre patrimonial, à condition que l'élargissement soit strictement limité aux zones où le sol forestier est déjà fortement altéré. Il s'agit principalement de la bande sud longeant la piste, où le sol est compacté et le système racinaire superficiel des arbres riverains est déjà impacté par le passage répété.

Afin de baliser clairement la bande cyclable et d'éviter toute extension ultérieure, la CRMS demande la mise en place d'une délimitation minimale, par exemple sous forme de bande plantée ou, à tout le moins, par l'ensemencement des accotements de la piste avec un mélange 'sous-bois' adapté. Cette mesure devra permettre de limiter l'étalement progressif de la piste.

En termes d'usage, il est demandé de veiller à l'équilibre entre les différents modes de déplacement doux en forêt de Soignes. La CRMS insiste notamment sur la quiétude à préserver pour les piétons, qui doivent pouvoir continuer à se promener sur les chemins de forêt en toute quiétude, et à leur rythme. Elle demande de ne pas négliger cet aspect dans la définition des règles d'usage et de vivre-ensemble?

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

p.o. 
A. AULENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à tbogaert@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels